



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110672

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ANIMATIONS 2012

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

DIRECTION DE PROJET AGENDA
21

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ANIMATIONS 2012

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort a lancé à l'automne 2011, des actions d'Education à l'Environnement s'adressant au grand public niortais, sorties nature à la découverte du bocage, des chauves-souris du centre-ville et des oiseaux de la Sèvre. Les actions viennent compléter celles déjà menées auprès du public enfant (écoles et centres de loisirs) proposées depuis 2009.

Il est envisagé aujourd'hui de poursuivre la dynamique en proposant une dizaine de dates sur l'année 2012. Cette volonté d'aller vers le grand public s'inscrit dans la lignée du festival TECIVERDI, et également dans un objectif de porter à connaissance les résultats de l'inventaire de la biodiversité mené sur l'ensemble de la commune et d'impliquer les habitants dans le suivi et la protection de ce patrimoine naturel.

Il est proposé que l'animation du programme soit assurée par un ensemble d'animateurs expérimentés qui regrouperont alors leurs compétences et leurs champs d'intervention spécifiques afin d'offrir au grand public un programme d'animation de qualité tant au niveau du contenu des animations qu'au niveau des méthodes d'animations. Les thèmes envisagés porteront sur les zones humides, un réservoir de biodiversité communale : l'aérodrome, un atelier nichoirs, les oiseaux de parcs et jardins, la nuit de la grenouille, l'eau et l'écoconstruction.

La Ville coordonnera donc la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures de l'éducation à l'environnement du territoire par un principe de conventionnement.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les huit organismes suivants :

- le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise ;
- le Syndicat des Eaux du Vivier ;
- la Maison du Marais Poitevin ;
- la Ferme du Vieux Chêne ;
- le Centre Socioculturel les Chemins Blancs ;
- le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser le montant correspondant aux prestations de service aux organismes, pour un montant total de 3 570 €, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT